

ATIONS UNIES

SSEMBLEE

ENERALE



Distr.  
GENERALE

A/3652  
4 septembre 1957  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

DEMANDE D'ADMISSION DE LA MALAISIE A L'ORGANISATION  
DES NATIONS UNIES

Câblogramme du 31 août 1957 adressé au Secrétaire général  
par le Premier Ministre et Ministre chargé des affaires  
extérieures de la Fédération de Malaisie

Note du Secrétaire général : Conformément à l'article 136  
du règlement intérieur de l'Assemblée générale, le Secrétaire  
général a l'honneur de transmettre aux Membres des Nations Unies,  
pour leur information, copie d'un câblogramme en date du  
31 août 1957, émanant du Premier Ministre et Ministre chargé  
des affaires extérieures de la Fédération de Malaisie et  
concernant la demande d'admission de la Malaisie à  
l'Organisation des Nations Unies.

AU NOM DE MON GOUVERNEMENT, J'AI L'HONNEUR DE PORTER A VOTRE CONNAISSANCE  
QUE LA FEDERATION DE MALAISIE SOLLICITE PAR LA PRESENTE SON ADMISSION A  
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES AVEC TOUS LES DROITS ET LES DEVOIRS QUI EN  
RESULTENT.

LA FEDERATION DE MALAISIE, FIDELE A SA LONGUE TRADITION DE RESPECT DES  
OBLIGATIONS DE COOPERATION SINCERE AVEC TOUS LES PEUPLES PACIFIQUES DU MONDE,  
EST DESIREUSE DE SOUSCRIRE AINSI PLEINEMENT AUX PRINCIPES DE LA CHARTE SIGNEE  
A SAN FRANCISCO LE 26 JUIN 1945.

JE VOUS SERAIS DONC TRES RECONNAISSANT DE BIEN VOULOIR SOUMETTRE LA PRESENTE  
DEMANDE AU CONSEIL DE SECURITE, LORS DE SA PROCHAINE SEANCE.

JE VOUS ADRESSE EGALEMENT PAR TELEGRAMME UNE DECLARATION FAITE CONFORMEMENT  
A L'ARTICLE 58 DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL.

UN INSTRUMENT FORMEL VOUS SERA ADRESSE EN TEMPS VOULU.

LE PREMIER MINISTRE ET MINISTRE DES  
AFFAIRES EXTERIEURES

Signé : Y.T.M. TUNKU ABDUL RAHMAN PUTRA

DECLARATION

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE SA MAJESTE LE YANG DEPERTUAN AGONG, EN MA QUALITE DE PREMIER MINISTRE ET MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES, ET APRES AVOIR DEPOSE LA DEMANDE D'ADMISSION DE LA FEDERATION DE MALAISIE A L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES, JE DECLARE ACCEPTER LES OBLIGATIONS DECOULANT DE L'ACTE CONSTITUTIONNEL EN VIGUEUR ET M'ENGAGE A LES RESPECTER A PARTIR DE LA DATE A LAQUELLE CETTE ADMISSION SERA PRONONCEE.

LE PREMIER MINISTRE ET MINISTRE DES  
AFFAIRES EXTERIEURES

Signé : TUNKU ABDUL RAHMAN PUTRA

-----